



CAP LISTE D'APTITUDE DU 6 NOVEMBRE 2018

Le 6 novembre 2018 ont eu lieu les CAP portant sur les listes d'aptitude de B en A et de C en B. Cela a été l'occasion pour l'administration de rappeler les critères de sélection : un parcours professionnel varié, passage des concours internes, demande d'inscription sur la liste d'aptitude le plus tôt possible. M Grimard incite vivement les collègues à compléter avec soin la rubrique « expression de l'agent ». Cela permet de démontrer sa volonté de progresser dans sa carrière. Il ne faut pas hésiter en outre à demander un rendez-vous avec M Grimard afin de « vendre » sa candidature.

Liste d'aptitude de B en A :

37 personnes étaient candidates contre 28 l'an dernier.

Deux collègues étant déjà classés « excellent », l'administration a décidé de ne pas faire monter pour l'instant dans cette catégorie la collègue classée « très bon » depuis l'an dernier. **Sur intervention syndicale, la DDFIP a accepté de remonter en « très bon » un nouveau collègue.**

Liste d'aptitude de C en B :

32 personnes étaient candidates contre 41 l'an dernier.

FO DGFIP a fait remarquer que la proposition de l'administration de classer en « excellent » que 3 collègues correspondant aux potentialités n'était pas satisfaisante.

Vos élus FO DGFIP ont obtenu le classement d'un quatrième agent.

De plus, 2 personnes ont pu intégrer la catégorie « très bon ».

FO DGFIP s'est abstenu lors du vote, déplorant le peu de potentialité offert chaque année pour accéder au grade supérieur (en principe 1 pour la catégorie A et seulement 3 pour la catégorie B au lieu de 6 l'année dernière)

FO DGFIP réclame un véritable plan de qualification permettant de reconnaître le mérite de chacun !